

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 avril 2019	N° 2019-229

Convocation du 19 avril 2019

Aujourd'hui vendredi 26 avril 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Marc LAFOSSE
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel POIGNONEC à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 10h15
M. Alain TURBY à M. Max COLES à partir de 11h20
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h30
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
M. Didier CAZABONNE à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY à partir de 12h15
M. Alain CAZABONNE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h20
M. Eric MARTIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 avril 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2019-229

BORDEAUX - Mise en vente par adjudication d'un bien sis - 33, rue Cité Mouneyra - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2017-651 du Conseil métropolitain du 27 octobre 2017, a été décidée la mise en vente par adjudication et vente interactive de bâtiments et terrains nus métropolitains, par le biais du Marché immobilier des notaires (MIN), dans le but de valorisation du patrimoine métropolitain.

Parmi ces divers biens, était concerné un immeuble d'habitation sis 33, rue cité Mouneyra à Bordeaux, cadastré section HN 138, d'une superficie de 38 centiares, constitué d'un rez-de-chaussée élevé sur cave et d'un étage, ainsi que 47 m² à prendre dans le bien non délimité cadastré section HN 167.

Cet immeuble avait été acquis suivant acte reçu par Maître Daniel Chambrière, notaire à Bordeaux, le 20 décembre 2007, en raison d'un emplacement T847 du Plan d'occupation des sols (POS), relatif à l'élargissement de la Cité Mouneyra.

Il est ici précisé que l'emplacement réservé susvisé a depuis été supprimé du Plan local d'urbanisme (PLU) par suite de la suppression de l'élargissement de la Cité Mouneyra. Par conséquent, l'immeuble est devenu inutile à notre établissement.

Du fait de la destination de l'acquisition, le bien dans sa globalité relevait du domaine public métropolitain conformément aux dispositions de l'article L2111-1 du Code général de la propriété publique : préalablement à la cession envisagée, il a donc fallu procéder à la désaffectation et au déclassement dudit immeuble.

Ce qui fut fait par arrêté de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole en date du 27 juin 2018.

La Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), dans son avis du 12 Février 2019, estime la valeur vénale du bien à 110 400 €.

Cependant, l'immeuble étant à ce jour dans un état de grand délabrement, nous proposons, nonobstant l'avis de la DIE susvisé, de fixer la mise à prix de la vente par adjudication dudit immeuble à la somme de 23 000 € pour tenir compte de cet état de détérioration.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L5211-37,

VU la délibération n° 2017-651 du Conseil métropolitain du 27 octobre 2017,

VU l'arrêté de déclassement du domaine public n° 2018 -0885 en date du 27 juin 2018,

VU l'avis de la DIE du 12 février 2019,

VU la préconisation du MIN du 31 octobre 2018 estimant la valeur vénale du bien à 15 000 €,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de valoriser le patrimoine métropolitain en poursuivant la mise en vente de l'immeuble situé 33, rue Cité Mouneyra, à Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : d'accepter la cession par voie d'adjudication par l'intermédiaire du Marché immobilier des notaires de l'immeuble situé, 33, rue cité Mouneyra à Bordeaux, cadastré section HN 138 et 47 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section HN 167, moyennant une mise à prix de 23 000 €,

En cas de carence, à l'occasion d'une mise en vente ultérieure, une nouvelle mise à prix pourra éventuellement être minorée.

Article 2 : de mandater, à cet effet, le Marché immobilier des notaires,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes authentiques notamment le cahier des charges, le procès-verbal d'adjudication et l'acte de quittance de paiement du prix et tous les documents afférents à cette opération ainsi que toutes les autorisations d'urbanisme qui se révéleraient nécessaires,

Article 4 : d'encaisser la somme correspondante à cette vente et d'imputer la recette se rapportant à cette transaction au chapitre 77, compte 775, fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 avril 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 AVRIL 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2019	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON